

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84200077.0

(51) Int. Cl.³: **G 04 B 37/16**
A 44 C 5/24

(22) Date de dépôt: 23.01.84

(30) Priorité: 28.01.83 CH 484/83

(43) Date de publication de la demande:
22.08.84 Bulletin 84/34

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

(71) Demandeur: **JEAN LASSALE S.A.**
10 rue Blavignac
CH-1227 Geneve(CH)

(72) Inventeur: **Bonnet, Eric**
141, rue Numa-Droz
CH-2300 La Chaux-de-Fonds(CH)

(74) Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al,**
c/o **BUGNION S.A.** 10, route de Florissant Case Postale
375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)

(54) Bracelet-montre en cuir muni d'un fermoir pliant.

(57) Il est du type formant une boucle fermée en position ouverte du fermoir. Le cuir (6) du bracelet entoure une armature constituée de deux lames flexibles (1,2), en métal ou en matière synthétique, dont une extrémité est fixée rigidement à la boîte de montre (3) et l'autre extrémité (4) est articulée sur le fermoir. Cette armature a non seulement pour effet de renforcer le bracelet cuir, mais également de maintenir le bracelet ouvert en position ouverte du fermoir et de donner un arrondi esthétique au bracelet.

Fig. 1

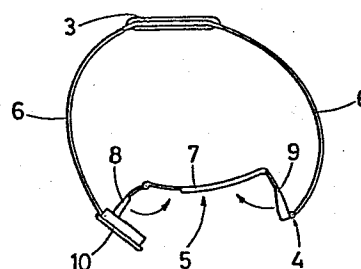


Fig. 3

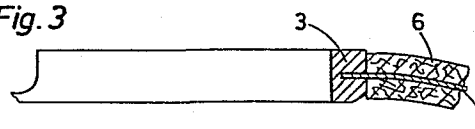
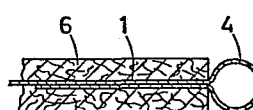


Fig. 4



1

Bracelet-montre en cuir muni d'un fermoir pliant.

La présente invention a pour objet un bracelet-montre en cuir muni d'un fermoir pliant de manière à former une boucle fermée en position ouverte du fermoir.

5 De tels bracelets-montres sont très répandus. Ils sont munis d'un fermoir pliant en deux ou trois éléments souvent appelés fermoir portefeuille ou fermoir à boucle déployante. Le bracelet en cuir est généralement fixé à la montre au moyen d'une barrette.

10

Lorsqu'ils sont portés au poignet, ces bracelets forment un angle plus ou moins marqué et inesthétique avec la montre. En outre, il peut être parfois mal aisé

2
d'introduire la main dans le bracelet-montre pour le fixer au poignet car la boucle formée par le bracelet-montre lorsque le fermoir est ouvert a parfois tendance à se refermer intempestivement.

5

Enfin, il est nécessaire d'avoir un cuir suffisamment fort et épais pour résister à la traction lors de la fermeture du fermoir sur le poignet. Cette tension tend d'autre part à imprimer au cuir une forme rectiligne entre la montre et le fermoir.

10

L'invention a pour but d'obvier à ces inconvénients.

15

Le bracelet-montre selon l'invention est caractérisé par le fait que le cuir entoure une armature constituée de deux lames flexibles dont une extrémité est rigidement solidaire de la montre et l'autre extrémité est articulée sur le fermoir.

20

Cette armature flexible rigidement solidaire de la boîte assure simultanément la résistance à la traction du bracelet, le maintien en position ouverte de la boucle formée par le bracelet-montre lorsque le fermoir est ouvert et une courbure harmonieuse du cuir sans

25

coude au départ de la boîte. L'armature est choisie de préférence très mince et très flexible de manière à n'opposer qu'une très légère résistance lors de la fermeture du fermoir. Compte tenu de cette très faible épaisseur, la lame n'a pas, comme on pourrait le

30

croire, pour effet d'augmenter l'épaisseur du bracelet, mais au contraire sa résistance permet d'utiliser un cuir très mince de telle sorte que l'épaisseur finale du bracelet est inférieure à celle d'un bracelet en

3
cuir conventionnel. Il est donc possible de réaliser un bracelet-montre résistant présentant un aspect léger et fin.

- 5 Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution du bracelet-montre selon l'invention.

La figure 1 en représente une vue de profil, fermoir ouvert.

10

La figure 2 représente l'âme du bracelet.

La figure 3 est un détail montrant la fixation du bracelet à la boîte de montre.

15

La figure 4 est un détail montrant l'attache du bracelet au fermoir.

L'âme du bracelet est constituée de deux lames 1 et 2 en bronze béryllium d'une épaisseur de 0,15 mm. A l'une de leurs extrémités les lames sont encastrées et soudées dans un anneau métallique 3, par exemple en laiton, faisant partie de la boîte de montre (fig.3). L'autre extrémité des lames 1 et 2 est repliée sur elle-même de manière à former un attache 4 de forme tubulaire pour la fixation articulée du bracelet sur le fermoir 5. Les lames élastiques 1 et 2 sont entourées par le cuir 6 du bracelet. Le cuir est collé sur les lames.

25
30

Le fermoir 5 est du type à boucle déployante ou double portefeuille et comporte une partie centrale 7 aux extrémités de laquelle sont articulés deux bras 8 et 9

4

qui viennent se rabattre et se verrouiller sur la partie centrale 7. Les attaches du bracelet au fermoir sont cachées par une plaque de couverture 10.

5 En raison de l'encastrement des lames métalliques 1 et 2 et de leur élasticité, le bracelet en position ouverte, a tendance à rester ou revenir dans la position déployée représentée à la figure 1. En position complètement détendue, les lames 1 et 2
10 peuvent présenter une courbure initiale plus ou moins marquée, de telle sorte que la force élastique soit juste suffisante pour maintenir le bracelet en position déployée tel que représenté à la figure 1, sans toutefois exercer une traction trop forte sur le
15 fermoir, ni supporter une sollicitation trop forte au niveau de l'encastrement. Ce déploiement naturel du bracelet facilite la mise en place de la montre-bracelet sur le poignet, ainsi que son enlèvement. L'âme élastique assure en outre un maintien
20 et une courbure harmonieuse du bracelet cuir.

De nombreuses variantes d'exécution sont bien entendu possibles sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple, les lames métalliques pourraient être en un
25 autre métal, par exemple en acier et elles pourraient être fixées rigidement d'une autre manière à la boîte, en particulier à la carrure, par exemple au moyen de vis. Les attaches 4 pourraient être rapportées. Les lames flexibles peuvent également être en un matériau
30 non métallique, par exemple en matière synthétique telle que du Nylon (marque déposée). Une lame en matière synthétique a pour avantage de pouvoir être fabriquée par moulage et de permettre une meilleure adhérence, par collage, du cuir sur la lame.

Revendications

1. Bracelet-montre en cuir muni d'un fermoir pliant (5) de manière à former une boucle fermée en position ouverte du fermoir, caractérisé par le fait que le cuir (6) entoure une armature constituée de deux lames flexibles (1,2) dont une extrémité est rigidement solidaire de la boîte de montre (3) et l'autre extrémité (4) est articulée sur le fermoir.
2. Bracelet-montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les lames (1,2) sont encastrées dans une partie (3) de la boîte de montre.
3. Bracelet-montre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les lames (1,2) sont encastrées et soudées dans une bague (3) entourant la boîte de montre.
4. Bracelet-montre selon l'une des revendications 1,2 ou 3, caractérisé par le fait que les extrémités des lames articulées au fermoir sont repliées en formant une attache tubulaire (4).

Fig. 1

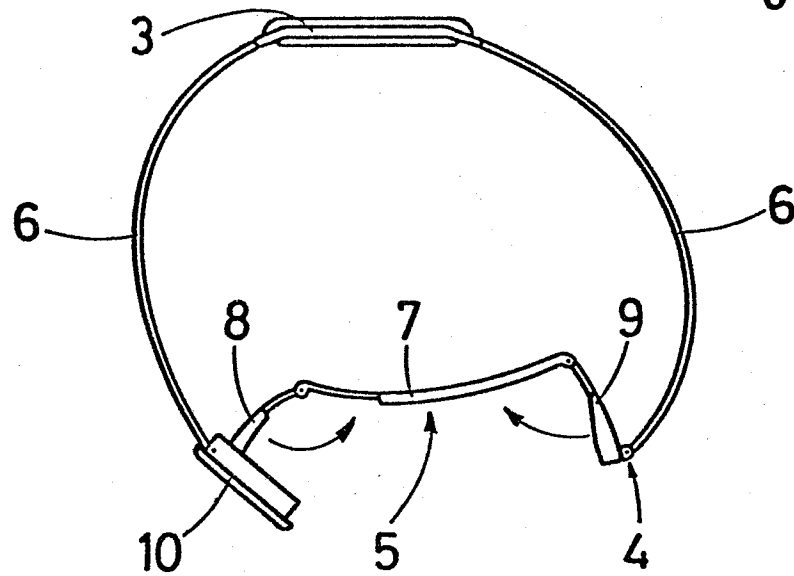


Fig. 2

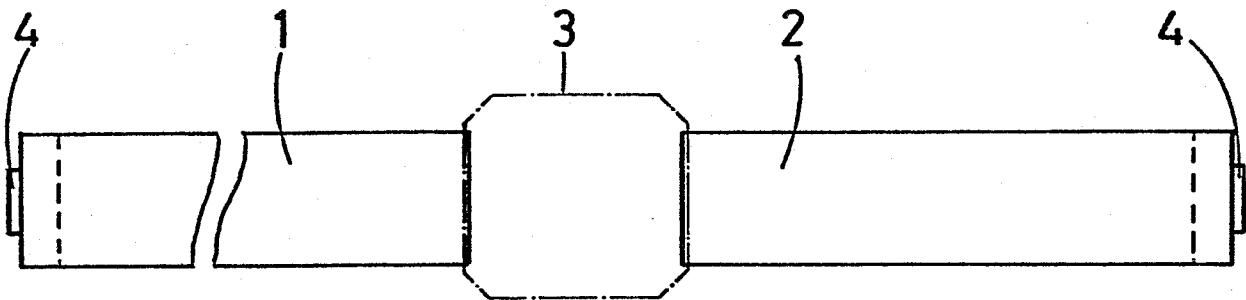


Fig. 3

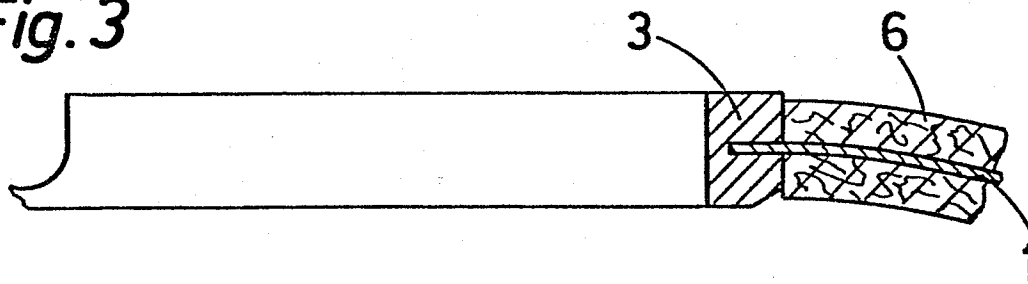
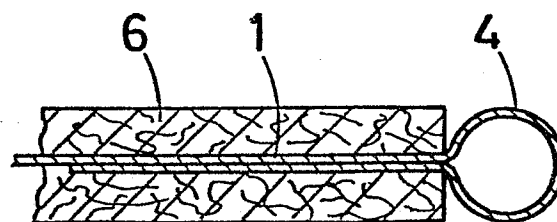


Fig. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0116384

Numéro de la demande

EP 84 20 0077

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	US-A-2 036 648 (SCHWALBERG) * Page 2, colonne 1, ligne 69 - colonne 2, ligne 3; page 3, colonne 1, lignes 28-34, lignes 53-62 *	1	G 04 B 37/16 A 44 C 5/24
Y	CH-B- 518 696 (PAOLINI) * Colonne 1, ligne 31 - colonne 2, ligne 12 *	1	
A		3	
A	FR-A-1 591 988 (LUMOREX) * Page 1, lignes 26-33 *	1,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			G 04 B A 44 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13-04-1984	Examineur PINEAU A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	